

FLASH DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 26 MARS 2026

Propos liminaire sur la situation des salariés JCDecaux actuellement dans la zone de conflit au Moyen-Orient

La Direction indique que 245 salariés sont présents dans la zone, dont 36 en Israël, 4 en Jordanie et le reste aux Émirats arabes unis, incluant deux expatriés et des salariés en contrat local d'origine française. Elle souligne que si la situation humaine est jusqu'à présent gérée sans alerte majeure, les préoccupations économiques sont réelles, notamment pour trois concessions aéroportuaires dont l'activité commerciale 2026 est quasiment compromise.

Le CSE s'interroge sur les mesures de soutien envisagées pour compenser l'impact du conflit sur le pouvoir d'achat, notamment *via* l'activation d'une journée supplémentaire de télétravail.

La Direction affirme ne pas avoir arrêté de mesures à ce stade, dans l'attente d'une meilleure visibilité sur la durée du conflit.

Approbation des PV de la séance ordinaire du 25 février 2026

Le PV de la séance ordinaire du 25 février 2026 est approuvé à la majorité (1 abstention).

Information en vue de la consultation sur la réorganisation des Achats Directs et Indirects

La Direction fait état de la création de 4 postes nets, ainsi que l'évolution du périmètre de 8 salariés. Elle annonce par ailleurs le déploiement d'un outil destiné à renforcer la capacité de négociation des acheteurs sans s'y substituer. Le calendrier prévisionnel prévoit une mise en œuvre effective en mai 2025, avec un rattachement administratif des équipes achats indirects France à la société JCDecaux France en janvier 2027.

Le CSE alerte sur la dépendance à certains fournisseurs sur des familles critiques et la concentration de l'expertise achats électroniques sur des personnes approchant la retraite. Il fait également remonter des signaux terrain sur une dégradation perçue de la qualité de certains produits.

Point Appels d'Offres

La Direction fait état d'un bilan 2025 satisfaisant, avec un taux de renouvellement de 89 % sur l'ensemble des marchés. Elle note que la période post-électorale a mécaniquement réduit le nombre de marchés en cours, passé d'une cinquantaine à une vingtaine, ce qui offre un répit bienvenu pour l'exécution des marchés remportés en 2024 et 2025. Les durées de contrat tendent à s'allonger, atteignant régulièrement 15 à 17 ans, voire davantage sur les grandes métropoles, ce qu'elle présente comme un facteur structurant de pérennité économique.

La Direction détaille les marchés renouvelés, parmi lesquels Montpellier, Tours, Limoges, ou encore Reims, et signale quelques conquêtes notables dont Rennes et Grasse. Elle mentionne également des pertes, notamment Mâcon et Saumur, et identifie Védiaud comme le concurrent le plus actif sur la strate des villes de 50 000 habitants. Elle signale le risque particulier que représente Plaine Commune, dont le nouvel exécutif pourrait adopter une position hostile à la publicité extérieure. Elle indique par ailleurs qu'une offre a été déposée sur un marché de conquête à Paris.

Le CSE interroge la Direction sur la pertinence des recours juridiques.

La Direction répond qu'elle adopte désormais une approche pragmatique en matière de recours, ne les engageant que lorsqu'un motif sérieux de lésion peut être démontré.

Les membres du CSE demandent à la direction un point concernant le marché CARMILA (date de début ? Investissements ? Charge de travail supplémentaire pour les salariés ?)

La Direction annonce que le déploiement, intégralement digital en intérieur, est prévu entre juin et septembre de l'année en cours. Le réseau couvrira à terme 162 galeries et près de 300 parkings, les deux étant généralement combinés sur un même site. L'offre commerciale sera principalement orientée vers les marques de grande consommation distribuées en hypermarché, avec une commercialisation distincte selon qu'il s'agit du digital intérieur, de l'affichage papier extérieur ou du digital extérieur, ce dernier étant réservé aux plus grands centres.

Ouverture de l'information en vue de la consultation sur la politique sociale de l'UES JCDecaux, les conditions de travail et l'emploi (telle que prévue à l'article L.2312-17 du Code du travail)

Ouverture de l'information en vue de la consultation sur la situation économique et financière de l'UES JCDecaux (telle que prévue par l'article L 2312-17 du Code du travail)

Le Secrétaire du CSE annonce la désignation du cabinet Metis comme expert-comptable assistant le comité pour les deux consultations. Le CSE demande un accès complet et sans restriction à toutes les données pertinentes, et se réserve la possibilité de recourir aux voies légales à défaut de transparence suffisante.

La Direction s'engage à communiquer les informations dans la limite des obligations légales.

Consultation sur les propositions de postes qui seront présentées à M. Jean-Richard LOPEZ, Agent Technique d'Affichage au sein de l'agence de Nice, suite à son inaptitude médicalement constatée

Le CSE rend un avis défavorable à la majorité (8 voix favorables, 6 voix défavorables et 2 blancs).

Consultation du CSE sur le projet de recours exceptionnel au travail de nuit dans le cadre de la maintenance et de la pose d'écrans digitaux sur l'aéroport de Nice

Le CSE rend un avis réservé à la majorité (13 voix favorables et 3 nuls).

Consultation du CSE sur le projet de recours exceptionnel au travail de nuit, dans le cadre de déplacements de kiosques sur la Région PACA

Le CSE rend un avis réservé à la majorité (13 voix favorables et 3 nuls).

Information en vue de la consultation de principe du CSE sur le projet de recours exceptionnel au travail de nuit dans le cadre de maintenances sur les aéroports de régions

Le CSE s'interroge sur la nature exacte du dispositif — consultation de principe *versus* chèque en blanc — et sur la frontière entre maintenance curative et préventive, ainsi que sur la fréquence

réelle des interventions passées.

La Direction précise qu'il s'agit d'opérations lourdes non planifiables, et s'engage à communiquer un bilan annuel incluant le nombre d'interventions, les sites concernés et les effectifs mobilisés.

Information en vue de la consultation relative au travail de nuit dans le cadre de la dépose d'un phare sur la commune de Plaisir

La Direction fait état d'une intervention ponctuelle prévue le 25 avril, mobilisant quatre agents sur une amplitude de 22 h à 4 h, avec une prime de 90 euros pour six heures de travail.

Information en vue de la consultation sur le projet de recours exceptionnel au travail de nuit dans le cadre de la pose de deux abribus doubles type Espace sur la ville de Grenoble

La Direction présente un chantier nécessitant en moyenne deux nuits sur le mois d'août, entre 21 h et 6 h, avec une grue de 26 tonnes, mobilisant deux encadrants et plusieurs agents en rotation. La prime applicable est de 120 euros bruts pour huit heures.

Les membres du CSE demandent à la direction où en est le déploiement et l'évolution du nouvel outil FixMyDecaux ? Quel est son fonctionnement exact et quel retour d'expérience la direction a-t-elle aujourd'hui sur son utilisation par les agents

Le CSE signale plusieurs dysfonctionnements pratiques : des managers qui déconseillent d'utiliser l'outil pour le calcul de charge au motif que les données ne seraient pas fiables, des doublons de saisie imposés par certaines agences en parallèle de l'outil, et une inadaptation de l'extension sanitaires pour certains marchés.

La Direction s'engage à investiguer les situations signalées et rappelle que l'outil constitue le canal officiel de remontée d'activité.

Les membres du CSE demandent à la direction un bilan par ville ou région des démontages de vitrines 8 m² pour l'année 2026

La Direction indique que, sur le plan quantitatif, elle évalue à environ 300 le nombre de démontes prévues pour l'année, avec une particularité notable : les démontes sur le domaine public seraient cette année plus nombreuses que celles sur le domaine privé, à hauteur d'environ 172.

Information en vue de la consultation – Performance ESG 2025 du groupe, rapport de durabilité et audit

La Direction présente un bilan 2025 jugé excellent, avec une réduction de 41 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2019, une couverture électrique à 100 % par les énergies renouvelables, une baisse du taux d'accidents du travail et une progression de la féminisation des instances dirigeantes à 37 %. Parmi les chantiers 2026 figurent l'internationalisation de l'outil Empreinte 360, le déploiement d'un nouvel outil de consolidation financière et développement durable dénommé Vision, et le renforcement des achats responsables.

Consultation la mise en place des nouveaux registres accidents bénins au sein de certaines agences

Le CSE rend un avis réservé à l'unanimité (16 voix favorables).

Les membres du CSE demandent la création d'un groupe de travail

paritaire afin de clarifier et de sécuriser les procédures de déclaration des accidents du travail (AT) et des AT bénins. Ce groupe de travail devra associer la DSSE, le cabinet médical, les RH et des membres du CSE pour définir les modalités de remplissage du registre et garantir la bonne circulation de l'information entre toutes les parties prenantes

La Direction accueille favorablement la demande des élus.

Les membres du CSE constatent l'absence de dispositif structuré concernant la prévention des Risques Psychosociaux (RPS) au sein de l'entreprise. Conformément à l'obligation de sécurité de l'employeur (Art. L4121-1), les élus demandent la mise en place d'un diagnostic complet des RPS ainsi que l'élaboration d'un plan d'action concret

La Direction précise qu'une nouvelle gouvernance RH a été mise en place et que plusieurs politiques transversales (anti-harcèlement, égalité professionnelle, système d'alerte) ont été lancées ou mises à jour en 2025.

Le CSE insiste sur la nécessité d'associer les représentants du personnel à la démarche, lesquels sont souvent en première ligne pour accompagner les salariés en difficulté.

La Direction s'engage à intégrer les IRP dans le déploiement du plan d'action et à présenter une note de cadrage précisant les rôles de chacun.

Les membres du CSE alertent la direction : selon quels critères un salarié peut-il se voir attribuer un véhicule de fonction (métiers, missions, distances, etc.) ?

La Direction explique que les véhicules de fonction sont attribués selon la nature du poste — véhicule statutaire ou professionnel —, avec des catégories définies en concertation entre la DRH et les directions générales pour assurer une harmonisation entre métiers équivalents.

Les élus du CSE demandent à la direction de présenter la procédure relative au chargement des véhicules électriques :

La Direction s'engage à formaliser les bonnes pratiques dans un document clair distribué à l'ensemble des encadrants.

Les membres du CSE demandent la communication d'un état de parc de véhicules par type (VS, VU, VP)

La Direction précise que le parc électrique compte 165 véhicules, dont 147 utilitaires, 4 véhicules de service et 10 polluants.

Les membres du CSE demandent quand les salariés concernés par un renouvellement en 2026 recevront le mail pour effectuer leur choix

La Direction annonce que les salariés concernés recevront leur mail de manière échelonnée, en commençant par ceux dont le contrat de location atteint 72 ou 84 mois ou dont le kilométrage contractuel est épuisé, puis par ordre d'échéance décroissante.

Les membres du CSE demandent à la direction un point de situation quant au projet d'installation des tachygraphes sur les nouveaux véhicules

La Direction indique que sur les 553 véhicules à équiper, 46 le sont déjà, 308 interventions sont planifiées. L'objectif est de finaliser la majorité des installations avant l'été.

Les membres du CSE souhaitent attirer l'attention sur des problèmes concernant les aménagements intérieurs des véhicules. Plusieurs cas ont été signalés où les casiers de 8 m² et de 2 m² se sont arrachés

La Direction reconnaît le problème, l'attribuant à l'usure normale des aménagements sous l'effet des charges lourdes et des contraintes mécaniques liées à la distorsion du châssis. Elle invite les salariés concernés à signaler les situations afin d'être orientés vers un carrossier.

Les membres du CSE souhaitent connaître le nombre de bornes de recharge actuellement installées dans les dépôts, leur répartition par région, ainsi que les perspectives de déploiement prévues à court et moyen terme

La Direction indique que la quasi-totalité des agences principales dispose de bornes de recharge, à l'exception d'une ou deux en cours d'équipement ou appelées à fermer à brève échéance. Sept sites supplémentaires font l'objet d'une étude en cours.

Le CSE signale des situations où les bornes existantes sont insuffisantes en nombre ou trop lentes, notamment sur certains sites franciliens, et demande qu'un état exhaustif par agence soit communiqué avec le nombre de bornes et leur puissance.

Les membres du CSE souhaitent connaître le nombre de véhicules DEX électriques actuellement en service, par métier avec une répartition par région, ainsi que les prévisions pour l'année 2026

La Direction rapporte que 165 véhicules électriques sont actuellement en service, dont 147 utilitaires. Sur les 100 véhicules électriques de la DEX, environ la moitié sont mutualisés sur des dépôts et l'autre moitié affectés à des agents individuels. Pour 2026, elle prévoit le remplacement d'une quarantaine de véhicules à gaz par des électriques, et envisage une montée en puissance plus significative en 2027 avec l'arrivée de nouveaux modèles offrant une meilleure autonomie et une recharge plus rapide.

Les membres du CSE demandent comment va être répartie l'enveloppe dédiée au rattrapage salarial relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La Direction s'engage à clarifier les modalités de répartition de l'enveloppe dédiée.

Les membres du CSE demandent comment vont être appliquées les régularisations salariales dédiées aux coordinatrices et coordinateurs commerciaux

La Direction indique que les régularisations salariales sont en cours de traitement. Les salariés concernés seront informés *via* leur bulletin de paie de mars.

Les membres du CSE demandent comment la Direction concilie l'imposition restrictive des dates de congés (3 semaines fixes en août pour certains services, annoncées oralement et tardivement) avec la note de cadrage annuelle permettant une plus grande souplesse. Existe-t-il une note officielle ou un accord d'entreprise qui fondent cette règle. Les membres du CSE demandent les raisons objectives justifiant l'application de directives de congés aussi restrictives dans certains départements.

Le CSE signale que certains managers ont communiqué oralement l'obligation de poser trois semaines de congés en août, sans base écrite, ce qui crée des tensions avec des salariés ayant déjà réservé leurs vacances.

La Direction reconnaît que le mois d'août est une période de basse activité structurelle qui justifie des recommandations fortes, mais indique que des situations particulières peuvent être examinées au cas par cas. Elle s'engage à clarifier le discours auprès des managers pour que la recommandation ne soit pas présentée comme une obligation absolue.

Les membres du CSE demandent quelle est la période de fractionnement des congés d'été s'agissant de la prime de fractionnement applicable notamment à la DEX ?

Les membres du CSE demandent l'application systématique des jours de congés de fractionnement

Les membres du CSE demandent si des aménagements sont prévus pour les situations personnelles particulières (gardes d'enfant, période coûteuse, tensions intra services...) et sur quelle base légale repose l'imposition de la semaine entre Noël et le jour de l'an

La Direction s'engage à préparer une note de cadrage précise sur les règles applicables, notamment sur la prime de fractionnement à la DEX, l'application systématique des jours de fractionnement et les aménagements pour situations personnelles particulières.

Les membres du CSE demandent la communication du point mensuel détaillé sur les entrées et les sorties de l'entreprise, par Direction

Les membres du CSE demandent à la direction de communiquer un tableau détaillé des CDD incluant le poste, le motif, la durée et les renouvellements. Combien de postes sont occupés de manière continue par des CDD ou intérimaires depuis plus de 12 mois dans l'entreprise ? Quelle est la proportion de CDD et d'intérimaires par rapport aux CDI dans l'entreprise et par service ? Combien de salariés en CDD ont été embauchés en CDI au cours des 12 derniers mois et quels postes pourraient être transformés en CDI ?

Les membres du CSE demandent à la direction la mise à jour du calendrier des réunions CSE, des commissions

La Direction indique qu'elle veillera à la transmission mensuelle d'un point consolidé sur les entrées et sorties, accompagné du tableau de suivi des CDD et d'une version actualisée du calendrier des instances.

Les membres du CSE demandent pourquoi les données environnementales de chaque sujet ne sont toujours ni évaluées, ni accessibles dans la BDESE, conformément aux obligations légales

La Direction s'engage à régulariser la situation.

Les membres du CSE demandent de nous communiquer le projet de réhabilitation du site de Sainte-Apolline, les mesures d'aménagement de l'organisation du travail et l'organisation opérationnelle du chantier (sécurité, bruit, poussière). La direction peut-elle confirmer ou infirmer des informations évoquant un déménagement de services vers Guyancourt ?

La Direction rapporte que plusieurs options sont à l'étude (travaux *in situ*, déménagement partiel ou total) sans qu'aucune décision ne soit arrêtée à ce stade. Elle précise qu'un déménagement éventuel ne pourrait intervenir avant 2027 au plus tôt, compte tenu des délais administratifs et réglementaires. Elle dément formellement les rumeurs faisant état d'un déménagement vers le technocentre de Guyancourt, qui est occupé par Renault.

Les membres du CSE demandent une étude de coût pour une assistante sociale

Ce point sera réinscrit à l'ordre du jour du prochain CSE.

Fouad MAAZOUZA

Secrétaire du CSE de l'UES
JCDECAUX

Le Flash n'est pas soumis à approbation du CSE. Il relève de la seule responsabilité du Secrétaire.